

ASGLM

Association Sportive
Du Golf Public de Lille-Métropole
Rond-Point des acacias
59790 Ronchin

Email: as.glm@sfr.fr

Association N° W 595004591

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 09 février 2020.

L'an deux mille dix-neuf, et le 09 fevrier, à 10 heures, les membres de l'ASGLM se sont réunis au siège, en assemblée générale ordinaire sur la convocation du conseil d'administration.

 Monsieur Pascal Maillard, préside la séance en qualité de président du Conseil d'Administration de l'ASGLM.

Le Président de séance certifie exacte la liste d'émargement faisant apparaître que 104 membres sont présents et 19 membres représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation.
- La liste d'émargement.

Le Président déclare que tous les documents sont tenus à leur disposition au siège de l'ASGLM.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation de l'ASGLM
- Rapport d'activité 2019
- Rapport financier de l'exercice clos le 31/12/2019
- Projet 2020
- Budget 2020
- Cotisations 2021
- Vote des résolutions
- Intervention de P4B



- Questions diverses
- Election des membres au Conseil d'Administration.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu :

- La lecture du rapport d'activités du conseil d'administration sur la marche de l'association durant l'exercice clos le 31/12/2019

Approuve le rapport ainsi présenté.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu :

- La lecture du rapport du trésorier sur les comptes 2019,

Approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROSIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat bénéficiaire de l'exercice 2019, de la manière suivante :

1489 Euros au compte de report à nouveau.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel pour le prochain exercice, approuve ce budget 2020, à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Suite à la demande du conseil d'administration, l'assemblée générale à l'unanimité décide de porter la cotisation annuelle à 40 euros à compter de l'exercice 2021



SIXIEME RESOLUTION

ELECTIONS : Les statuts de l'association posent les conditions d'entrée et de sortie des membres du conseil d'administration.

Conformément aux statuts 4 Membres sont arrivés en fin de mandat, et 1 Membre est démissionnaire.

Thierry BONFILS

Membre démissionnaire

Cécile DUPLOUY

Fin de mandat

Joël PETILLON

Fin de mandat

Valérie COUSIN

Fin de mandat

Gérard BESSINEAU

Fin de mandat

Se sont portés candidats,

Cécile DUPLOUY

Joël PETILLON

Valérie COUSIN

Gérard BESSINEAU

Vote à l'unanimité pour ces 4 membres élus au conseil d'administration de l'ASGLM.. 123 présents ou représentés sur 402 membres inscrits.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le présent vote, valide les élections, et souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres.

SEPTIEME RESOLUTION.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions cidessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures quinze minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Le Président de séance

Pascal MILLARD